

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 2 octobre 2010.

RÉSOLUTION AGA-2010-10-02/22
Des municipalités qui se réinventent

ATTENDU QUE les élus municipaux sont engagés pour assurer le développement de leur communauté;

ATTENDU QUE les responsabilités municipales ont grandement évolué au cours des dernières années et qu'elles ne cessent de s'accroître;

ATTENDU QUE les citoyens ont des attentes de plus en plus élevées quant aux services offerts par les municipalités et que leurs besoins sont de plus en plus complexes et diversifiés;

ATTENDU QUE les municipalités ont des sources de revenus limitées, et qu'en ce sens elles doivent constamment innover et faire preuve d'audace pour répondre aux demandes des citoyens et des nombreuses exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE les municipalités seront confrontées, dans les prochaines années, à des défis majeurs comme le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques, les mouvements de population, la relève en matière de main-d'œuvre, l'entretien des infrastructures, la sécurité et les services à la personne, pour ne nommer que ceux-là;

ATTENDU QUE, selon un sondage réalisé pour le compte de la Fédération Québécoise des Municipalités par Axiome marketing à l'été 2010, les citoyens font confiance aux élus municipaux et considèrent qu'ils sont les mieux placés pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE, selon l'examen des politiques rurales du Québec par l'Organisation de coopération et de développement économiques, le gouvernement devrait s'appuyer sur les gouvernements locaux pour assurer le développement du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs exemples illustrent le génie des régions et leur capacité à se réinventer, souvent avec peu de moyens;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a organisé, dans le cadre de son congrès 2010, un événement intitulé « Des municipalités qui se réinventent », lequel a réuni plusieurs centaines de représentants des municipalités membres qui ont convenu de soumettre la présente résolution à l'assemblée générale annuelle;

Il est proposé par : **M. Joël Arseneau, Îles-de-la-Madeleine**

Et appuyé par : **M. René Pelletier, Racine**

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale du Québec :

- **DE RECONNAÎTRE** les municipalités locales et régionales comme des gouvernements locaux à part entière et comme les véritables partenaires du développement;
- **DE RECONNAÎTRE** la contribution des élus municipaux à la vie démocratique québécoise et au dynamisme des communautés;

- **DE POSER** des gestes concrets afin de donner des leviers plus importants aux municipalités locales et régionales pour assurer la mise en valeur du plein potentiel de tous les territoires et, au premier chef, en adoptant une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire dès l'automne 2010.

Adoptée à l'unanimité

Copie de la résolution AGA-2010-10-02/22, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière de la corporation

5 octobre 2010

Date